

RESTRUCTURATION ET CRIMINALITÉ ORGANISÉE

AVANT	AVANT LA RESTRUCTURATION			115
	Procureurs affectés aux dossiers de criminalité organisée			
	→ BLACO Montréal → BLCM Montréal → BLPC Montréal → BLACO Québec → BLCM Québec → BLPC Québec → BLACO Régions → Gangs de rue → SharQc	TOTAL 22 21 22 7 1 4 7 21 10	65 procureurs basés à Montréal (qui n'étaient pas affectés au BLACO, BLPC, BLCM mais qui étaient plutôt répartis à Québec, Montréal, Longueuil, Joliette, Gatineau et au Bureau des affaires de la jeunesse) (incluant 4 prêts de services provenant d'autres bureaux)	
	115 procureurs bénéficiant de la prime de 10 %			
APRÈS	APRÈS LA RESTRUCTURATION ET LA FIN DES PROCÉDURES DANS SHARQC			113
	Procureurs réassignés à d'autres dossiers	Procureurs assignés à des dossiers de criminalité organisée de moindre envergure	Nouveau bureau de très grande criminalité organisée	
	→ 2 au Bureau du service juridique → 1 au Bureau des affaires de la jeunesse → 8 assignés à d'autres types de dossiers dans des bureaux régionaux → 2 au Bureau du directeur → 4 retours de prêt de services de SharQc vers leur bureau d'origine	→ 7 BLACO-régions transférés dans les bureaux régionaux respectifs → 9 BLACO-Qc, BLPC-Qc et BLCM-Qc transférés au palais de justice de Québec → 21 Gangs de rue (répartis à Québec, Montréal, Longueuil, Joliette, Gatineau et au Bureau des affaires de la jeunesse) 37 procureurs	59 procureurs	
	17 procureurs réassignés à d'autres dossiers	96 procureurs assignés à des dossiers de criminalité organisée		
	Ces procureurs (17 + 37) ne recevront plus de prime de 10 % mais seront éligibles aux mandats spéciaux (3 % à 7 %)		Ces procureurs (59) continueront de recevoir la prime de 10 %	

La différence entre le nombre total de procureurs avant et après la restructuration s'explique par la fin de 2 contrats occasionnels Gangs de rue assignés au BLACO